



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/31
3 juin 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-sixième réunion
Montréal, 4 – 8 juillet 2005

PROPOSITION DE PROJET : LA CROATIE

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination finale des CFC (troisième tranche) ONUDI et Suède

**FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET
(PROJETS PLURIANNUELS)
CROATIE**

TITRE DU PROJET**AGENCE BILATÉRALE/AGENCE D'EXÉCUTION**

Plan de gestion de l'élimination finale des CFC (troisième tranche)	ONUDI et Suède
---	----------------

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION :

Ministère de la Protection de l'environnement,
Planification physique et construction (MEPPC)

**DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET
A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (tonnes PAO)**

Données 2003 au 12 mai 2005	Annexe A, Groupe I, CFC	88,7
Données 2004 *	Annexe A, Groupe I, CFC	78,2

*non encore présentées au Secrétariat de l'Ozone.

B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO, 2004 jusqu'au 25 avril 2005)

SAO	Aérosols	Mousses	Fumigènes	Serv. réfrig.	Solvants
CFC-11	0	0	0	3,00	3,00
CFC-12	0	0	0	74,16	74,16
CFC-115			0,0	1,00	1,00
CFC - Total	0,0	0,0	0,0	78,16	78,16
Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)					S.O.

PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS : Financement total 60 738 \$US : élimination totale 11,9 tonnes PAO

DONNÉES RELATIVES AU PROJET		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
CFC (tonnes PAO)	Limites du Protocole de Montréal	219,3	219,3	109,6	109,6	32,9	32,9	32,9	0	S.O.
	Consommation maximum pour l'année	98,0	98,0	65,0	21,9*	21,9*	21,9*	21,9*	0,0	S.O.
	Élimination annuelle grâce aux projets en cours	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0
	Élimination annuelle nouvellement ciblée	0,0	0,0	33,0	43,1	0,0	0,0	0,0	21,9	98
	Élimination annuelle non financée	-	-	-	-	-	-	-	-	0
CONSOMMATION TOTALE DE SAO À ÉLIMINER		-	-	33,0	43,1	0,0	0,0	0,0	21,9	98
Consommation totale de SAO à introduire (HCFC)		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coûts finals du projet (\$US) :										
Financement pour l'ONUDI		184 000	48 300	35 000	10,200	5 000	5 000	0	0	287 500
Financement pour la Suède		46 000	24 700	21 500	0	0	0	0	0	92 200
Financement total du projet (\$US)		230,000	73 000	56 500	10,200	5 000	5 000	0	0	379 700
Coûts d'appui finals (\$US)										
Coûts d'appui pour l'ONUDI		13 800	3 623	2 625	765	375	375	0	0	21 563
Coûts d'appui pour la Suède		3 450	1 853	1 613	0	0	0	0	0	6 916
Total coûts d'appuis :		17 250	5 476	4 238	765	375	375	0	0	28 479
COÛT TOTAL POUR LE FONDS MULTILATÉRAL (\$US)		247 250	78 476	60,738	10,965	5 375	5 375	0	0	408 179
Rapport coût/efficacité final du projet (\$US/kg)										3,87

* Importation sur une base exceptionnelle tel que le précise l'accord

DEMANDE DE FINANCEMENT : Approbation du financement pour la troisième tranche (2005) (comme ci-dessus).

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT	Approbation globale
--------------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le plan de gestion de l'élimination finale des CFC (PGEF) pour la Croatie a été approuvé en avril 2003 à la 39^e réunion du Comité exécutif. Le financement total approuvé en principe s'élève à 379 700 \$US plus des coûts d'appui de 28 478 \$US. La mise en oeuvre de ce PGEF vient aider le Gouvernement de la Croatie à respecter ses obligations en vertu du Protocole de Montréal et à éliminer complètement tous les CFC d'ici le 1^{er} janvier 2010. Pour réaliser ces objectifs, une série d'activités d'investissement et d'autres activités ne portant pas sur des investissements, des activités d'assistance technique et de renforcement de la capacité, sont et seront mises en oeuvre par l'ONUDI et la Suède. Les programmes annuels 2003 et 2004 pour la mise en oeuvre (PAM) de ce PGEF a été approuvé, et les fonds associés ont été décaissés aux 39^e et 42^e réunions du Comité exécutif, respectivement.
2. Le Gouvernement de la Croatie a présenté pour examen par le Comité exécutif à sa 46^e réunion une demande pour la troisième tranche du projet de PGEF au montant de 56 500 \$US.
3. Les objectifs du PGEF de la Croatie en 2004, indiqués dans la demande pour la tranche de 2004, étaient : consommation maximale de CFC de 98 tonnes PAO; participation d'au moins 350 techniciens à un cours de formation de deux jours; capacité de régénération établie et opérationnelle.
4. La vérification des chiffres associés à la consommation a été effectuée par le gouvernement, et indique une consommation bien en deçà de la quantité visée de 98 tonnes PAO pour 2004. En outre, l'ONUDI a confirmé par le truchement du rapport « Réalisations du programme annuel 2004 » que les activités planifiées pour 2004 étaient en réalité largement effectuées. L'entente avec la Croatie précise seulement le besoin de confirmer que les objectifs d'élimination convenus pour l'année précédente ont été réalisés, et de vérifier que les activités planifiées pour l'année précédente ont été entreprises conformément au plan annuel de mise en oeuvre.
5. Six cours de formation ont été donnés à l'Université de Zagreb au cours desquels 74 techniciens d'entretien ont été formés et accrédités. En novembre 2004, de l'équipement pour trois centres de régénération a été importé et livré à deux des trois centres prévus; l'affiliation du troisième centre reste encore à déterminer.
6. Le gouvernement a désigné une firme de consultants, APO Ltd., pour agir à titre d'institution nationale de mise en oeuvre. Une unité de soutien à la mise en oeuvre est entièrement opérationnelle. Le matériel de formation existant pour les écoles de formation professionnelle a été mis à jour. La même firme est aussi responsable de l'élaboration de brochures de renseignements sur les bonnes pratiques en réfrigération, la réutilisation des frigorigènes, ainsi que les exigences de la loi en matière de frigorigènes.
7. La Loi sur la Protection de l'air a été adoptée et publiée. L'un de ses Articles contient des dispositions en rapport avec la réduction et l'élimination de la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone. La Loi porte aussi sur le besoin d'obtenir la permission du

gouvernement pour le traitement des SAO, l'éducation requise pour l'entretien de l'équipement de réfrigération, les réductions graduelles de SAO et d'autres procédures opérationnelles. En 2003 et 2004, 160 autorisations ont été accordées à des entreprises par le Gouvernement de la Croatie pour le traitement des SAO.

8. Les objectifs proposés pour 2005 sont les suivants :
- a) Consommation de CFC d'au plus 65 tonnes PAO entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2005;
 - b) Acceptation du nouvel acte sur la réglementation des SAO;
 - c) Élaboration de brochures dans le cadre des activités d'information; Code de pratique préparé et convenu avec les intéressés pertinents;
 - d) Achat d'équipement de formation pour les écoles de formation professionnelle; achèvement du programme de formation des formateurs dans huit écoles; formation supplémentaire des techniciens d'entretien en réfrigération (actuels); et
 - e) Installation de centres de régénération, et obtention d'un accord sur le mode de réutilisation.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

9. Le Secrétariat a pris note que le document du projet initial, présenté à la 39^e réunion, évaluait le besoin de former jusqu'à 100 techniciens qui ne l'avaient pas déjà été dans le cadre du PGF. Le programme de mise en oeuvre annuel pour 2004, approuvé à la 42^e réunion, modifiait l'objectif et prévoyait la formation de 350 techniciens. Le rapport sur la mise en application en 2004 indique que 74 techniciens ont reçu une formation. Par conséquent, la mise en oeuvre en 2004 a largement livré les activités prévues dans le document de projet initial, mais n'a pas étendu les objectifs que le pays avait indiqués dans le programme annuel de 2004.

10. Depuis l'approbation du projet de PGEF, la consommation de CFC en Croatie a baissé de 113,8 tonnes PAO en 2001 à 88,7 tonnes PAO en 2003 et 78,2 tonnes PAO en 2004.

RECOMMANDATION

11. Puisque la Croatie a consommé en 2004 quelque 20 % moins de CFC que la limite de consommation convenue, les écarts par rapport aux activités planifiées semblent relativement mineurs, et les exigences en matière de présentation de rapport et de planification ont été respectées. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale de la troisième tranche du plan de gestion de l'élimination finale des CFC avec coûts d'appui associés au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination finale (troisième tranche) – Élément I	21 500	1 613	Suède
b)	Plan de gestion de l'élimination finale (troisième tranche) – Élément II	35 000	2 625	ONUDI